République du Bénin

Présidence de la République

DECRET n° 2000-143 DU 23 MARS 2000 portant création d'une commission ad hoc chargée de vérifier la gestion administrative et financière du Directeur du CNSR.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er : Il est créé une commission ad hoc chargée de vérifier la gestion administrative et financière du Directeur du CNSR : la régularité des recrutements du personnel , du salaire payé et des marchés conclus depuis sa prise de service audit centre ;

Article 2 : La commission est composée comme suit :

- Président : Félicien COTOMALE, Conseiller Technique aux Travaux Publics et aux Transports du Président de la République ;
- Rapporteur : Léontine ATTOLOU, Conseiller Technique aux Affaires Administratives du Président de la République ;

- Membres . - Raymond ZINZINSOUHOU, Membre de la Cellule de Moralisation de la Vie Publique ;

- Bernard HOUNNOUVI, Représentant de l'Inspection des Services et Emplois Publics - MFPTRA.

Article 3 : La commission pourra solliciter le concours de toutes personnes susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

La commission dispose de trente (30) jours pour déposer son rapport.

Article 4 : Les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission sont fournis par le Ministre des Finances et de l'Economie.

Article 5 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 Mars 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliation : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 SGG 4 MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 TRESOR 1 INTERESSES 4 J.O. 1.